



Commune de Cartigny

Séance du Conseil municipal du 12 décembre 2016
PROCES-VERBAL

| | |
|-----------------|--|
| Présent-e-s : | I. Dubouloz, Présidente P.-Y. Christen, Y. Cogne, C. Curchod, F. George, S. Moget, G. Vouillamoz |
| Assistent : | C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale |
| Excusés : | S. Gisler, J. Loeffel, D. Perron, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz, |
| Procès-verbal : | G.-P. Riedi |

La présidente ouvre la séance et excuse Mme Gisler ainsi que MM. Pignat, Loeffel, Perron, Schornoz et Pontinelli.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2016**

Le procès-verbal du 14 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. **Communications du bureau du Conseil municipal**

La présidente aimerait savoir si les conseillers municipaux ont des remarques sur la lettre d'Avully proposant de créer une commission « inter-Champagne ».

M. George a compris que l'idée est que chaque commune crée une commission « inter-Champagne » et qu'elles aient des contacts informels entre elles. En effet, il n'existe pas de dispositions légales permettant de créer une commission intercommunale.

[Le Conseil municipal fait une pause pour accueillir des enfants de la commune venus chanter des chants de l'Escalade]

M. Cogne comprend qu'il est proposé aux communes de la Champagne de constituer leur propre commission « inter-Champagne » afin que les conseils municipaux intéressés puissent discuter entre eux de sujets d'intérêt commun. Pour sa part, il estime que la politique de la chaise vide n'est jamais une bonne idée.

La présidente indique que M. Pontinelli a demandé que sa prise de position puisse être lue, ce soir, au

Conseil municipal :

« Prise de position de M. Pontinelli concernant la lettre du 31 octobre 2016

S'il s'agit d'interférer avec l'action des exécutifs, non.

S'il s'agit de préparer une communauté ou une fusion de communes, non.

S'il s'agit de se réunir ponctuellement avec des membres d'autres délibératifs pour échanger des informations et des idées sur certains sujets, pourquoi pas.

C'est vrai que dans plusieurs communes de la Champagne, les exécutifs informent peu les délibératifs, ce qui n'est heureusement pas le cas à Cartigny.

Pour exemple, concernant la phase 1 du processus PSIA, la majorité des exécutifs de la Champagne étaient absents lors des réunions avec l'État ou dans le cadre de l'ATCR... Donc pas ou peu d'infos pour les CM.

Ce que je propose : une rencontre avec les membres des délibératifs intéressés autour de la question de la fiche PSIA et de la problématique de l'aéroport. Rencontre en présence de représentants de l'ATCR ou de l'État ou de l'aéroport... »

Mme Curchod souhaite savoir quels sont les retours par rapport à la collaboration avec Chancy pour la balayeuse.

Mme Zäch répond que l'expérience a été positive, mais l'éloignement des communes complique le partage. De manière plus générale, il faut savoir que les exécutifs de la Champagne se rencontrent deux fois par année et qu'ils traitent déjà de ces questions de collaborations intercommunales. Il y a par exemple eu le projet de réaliser en commun une zone artisanale à Eaumorte qui n'a pas abouti, mais il y a aussi un rapprochement en cours entre les pompiers de Cartigny et d'Aire-la-Ville.

Mme Walthert note que l'exécutif cartiginois tient au courant son Conseil municipal. D'autres Conseils municipaux sont peut-être moins informés de ces questions intercommunales.

Mme Zäch estime que ces échanges entre conseillers municipaux peuvent être intéressants. Cela étant, elle aurait plutôt envisagé l'organisation une soirée à thème où les conseillers municipaux de toutes les communes de la Champagne se rencontrent.

Mme Zäch indique que cela n'est pas une nécessité pour l'exécutif par rapport aux points indiqués, mais d'autres sujets pourraient ressortir de ces rencontres.

M. George comprend la position de l'exécutif. Le Conseil municipal doit toutefois répondre au courrier d'Avully en fonction de ses besoins et il peut trouver de l'intérêt à cette proposition. Par contre, M. George trouve qu'il ne faudrait pas fixer de limite aux thèmes abordés, contrairement à ce que propose M. Pontinelli. Enfin, M. George n'a pas compris si la proposition consiste à créer une structure informelle.

M. Cogne note qu'il peut y avoir davantage de ségrégation entre l'exécutif et le Conseil municipal dans d'autres communes. Si cela fait sens pour ces délibératifs de se réunir, voire de prendre des décisions

en commun, il ne faudrait pas que Cartigny s'abstienne d'y participer. Le Conseil municipal de Cartigny peut créer une commission ad hoc pour participer à ces discussions et les relayer au Conseil municipal. Il est à noter que les thèmes mentionnés dans le courrier doivent tous passer, d'une manière ou d'une autre, par un vote de chaque Conseil municipal. Cela fait donc sens si le Conseil municipal peut y travailler par anticipation ou, en tout cas, être informé des travaux effectués par les exécutifs entre eux.

La présidente relève qu'il n'y a pas d'avis contraire au sein du Conseil municipal à ce qu'il y ait une rencontre avec les autres Conseils municipaux des communes de la Champagne.

Mme Moget se demande si l'idée est de réunir tous les conseillers municipaux ou seulement quelques représentants par commune.

La présidente estime que cela devrait être ouvert à tous les conseillers municipaux qui souhaitent y participer. Elle soumettra au Conseil municipal une proposition de courrier pour répondre au bureau du Conseil municipal d'Avully.

M. Cogne considère qu'on ne pourra rien faire en réunissant autant de personnes.

La présidente propose d'informer les conseillers municipaux absents sur la création de cette commission et de voir s'ils sont intéressés à y participer. Elle note que, parmi les conseillers municipaux présents, Mme Moget, M. George, M. Cogne et Mme Dubouloz ont manifesté leur intérêt.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

- Mme Bolle de Paoli indique que les exécutifs de la Champagne ont révisé les statuts de la protection civile ORPC de la Champagne sur lesquels les conseils municipaux devront se prononcer prochainement. Elle aimerait savoir s'il faut envoyer ces nouveaux statuts à tous les conseillers municipaux ou s'ils se contentent du rapport qui sera fait par la commission sécurité, ORPC, pompiers à laquelle ces nouveaux statuts seront présentés.

M. George estime que cela peut être traité par la commission sécurité, ORPC, pompiers.

Mme Bolle de Paoli constate que les conseillers municipaux sont d'accord.

Mme Walthert rappelle que la commune a été consultée en 2011 concernant le plan directeur cantonal 2030. Suite aux nouvelles prérogatives de la Confédération pour augmenter les surfaces d'assolement et sur la volonté de densifier les zones de construction, notamment dans la zone villa, le canton de Genève a revu le plan directeur cantonal. Il va donc le remettre à enquête publique et Cartigny devra envoyer ses remarques d'ici juin 2017. Dans ce cadre, le DALE propose qu'un représentant du département vienne dans les mairies pour répondre aux éventuelles questions avant l'enquête publique et pour présenter les principaux changements. Mme Walthert regarde la possibilité d'organiser sa venue avec les communes de la Champagne.

M. George demande s'il est juste que le Conseil municipal de Cartigny avait voté, en 2011, qu'il n'avait pas d'opposition à la première version du PDC 2030.

Mme Walthert confirme la remarque de M. George.

M. George estime que, vu l'absence d'opposition à la première version du PDC 2030, il faut simplifier

au maximum l'examen de cette nouvelle version et se concentrer sur les points qui ont changé.

M. Cogne cite le rapport du 14 novembre 2011 : « lors de l'étude de ce rapport, nous avons constaté que la commune de Cartigny n'était que très peu mentionnée (5 ou 6 fois au total). De plus, ces mentions ne traitent que des réserves du Moulin-de-Vert ou de nos rivières ou ruisseaux. La commission a regretté que notre commune n'ait pas été consultée dans la phrase d'élaboration de ce plan directeur. En particulier, la commission aurait aimé pouvoir donner son avis concernant les possibilités d'une meilleure répartition des zones constructibles de notre commune afin de pouvoir conserver notre population tout en maîtrisant notre développement. Nous vous proposons de l'approuver avec les regrets mentionnés ».

Mme Walthert signale que, pour réaliser ce nouveau PDC 2030, le canton n'a pas consulté chaque commune.

M. George estime que cela vaudrait la peine que la commission agriculture ait une présentation sur ce nouveau PDC 2030. Il faudrait toutefois disposer du rapport au préalable.

- Mme Zäch signale que la première phase du processus PSIA est maintenant terminée. On entre maintenant dans une procédure d'adoption de la fiche pour l'Aéroport international de Genève. Le 24 novembre 2016, l'ATCR a présenté à toutes les communes concernées un résumé de ce projet de fiche. L'association propose maintenant qu'il soit présenté officiellement (le samedi 14 janvier 2017 de 9h00 à 12h00 à l'Aéroport) à tous les gens des communes qui seraient intéressés. Même s'il n'y était pas obligé, le Conseil d'État a trouvé très important d'associer les communes à ce processus dès le début. Il serait donc bien si des membres du Conseil municipal pouvaient assister à cette présentation. L'exécutif trouve également qu'il serait intéressant que la commission agriculture se réunisse ensuite pour discuter sur ce sujet. Mme Zäch indique que le document réalisé par l'ATCR est à disposition au secrétariat. Quant aux conseillers municipaux qui souhaiteraient assister à cette présentation, ils doivent s'inscrire auprès de Mme Lörtscher d'ici au 7 janvier 2017. Un courrier à ce sujet sera envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux.
- Mme Zäch fait savoir que la DGT a donné son accord pour faire de nouveaux essais à Cartigny pour réduire la circulation dans le village et envoyer le trafic plutôt via les routes de Cartigny et Moulin-de-la-Ratte. L'arrêté a été publié dans la FAO et, si toute la procédure se passe comme attendu, les interdictions de tourner pourront être mises en place au début février 2017. La DGT préparera un tous-ménages qui sera envoyé à tous les habitants. Mme Zäch précise que c'est un essai qui va durer une année et qu'il peut être en tout temps complété ou modulé.

Mme Zäch explique qu'il sera interdit à tous les usagers, sauf le bus et les vélos, de tourner à droite de la route de Vallière sur la rue du Trabli entre 6h00 et 9h00. Entre 16h00 et 19h00, il sera interdit de tourner à gauche à la hauteur du Café depuis la rue du Trabli. Il est clair que cela aura un impact pour les habitants, mais uniquement durant des horaires limités. L'idée de limiter l'interdiction aux non-riverains a été envisagée, mais cela s'avère trop compliqué sur une route cantonale. En parallèle, pour éviter que les voitures ne passent par la zone 20 km/h rue des Trois-Fontaines et ressortent à l'arrêt du bus, il faudra boucler le bout de la rue du Pré-de-la-Reine débouchant sur la route de Vallière vers l'arrêt TPG. A La Petite-Grave, seul un panneau avec des horaires restrictifs a été installé. Tous les automobilistes ne jouent pas le jeu, mais cela marche relativement bien. Mme Zäch ainsi que les membres de la commission des routes trouvent intéressant de voir comment les conducteurs vont réagir.

M. Cogne pense que cela va inciter les gens qui arrivent au giratoire du cimetière à tourner à gauche pour prendre la route de Cartigny en direction de la route de Chancy. Une partie des véhicules proviennent d'une zone industrielle où les horaires de travail se terminent plus tôt qu'ailleurs. La circulation commence ainsi à partir de 16h00, ce qui correspond à l'heure où les enfants de La Petite-Grave rentrent de l'école de Cartigny. Le matin, M. Cogne a également déjà eu l'occasion de se faire dépasser par une voiture roulant à plus de 100 km/h sur la route de Cartigny et sur la route du Moulin-de-la-Ratte. Il constate ainsi que l'axe que les conducteurs sont incités à prendre est également celui où passent les enfants.

Mme Zäch note que les enfants de La Petite-Grave ne font normalement que traverser cette route et qu'une mesure complémentaire pourrait consister à la limiter à 60 km/h. Elle fait également remarquer qu'il a été possible de mettre un radar sur la route du Moulin-de-la-Ratte vu le trafic et la vitesse élevée des véhicules sur cette dernière. Mme Zäch pense qu'il faudra effectuer des comptages et des contrôles de vitesse sur la route de Cartigny et faire une demande pour installer un radar. Par rapport aux comptages qui ont été faits récemment à six endroits du village, il s'avère que trois points n'ont pas fonctionné. Il sera donc nécessaire d'effectuer à nouveau les comptages pendant une semaine complète. Les résultats seront communiqués aux conseillers municipaux dès que possible. Mme Zäch ajoute qu'il faudra refaire ces comptages après un certain temps pour avoir un suivi. Cela sera fait en parallèle à d'autres mesures comme des zones 20 et 30 km/h. Sur le principe, la DGT et la DGGC y sont favorables, mais le canton a déjà dit qu'il n'a plus d'argent et qu'il y a beaucoup de projets en attente. Cela étant, la commune va continuer sur sa lancée et on verra comment cela va se passer, d'autant plus que cela ne concerne pas que des routes cantonales. Mme Zäch relève également que cela fait partie de l'investissement qui a été mis au budget sur 6 ans et qui concerne aussi le PGEE en sous-sol. Les conseillers municipaux seront tenus informés de l'avancée de ces différentes démarches.

4. Délibération relative à un crédit d'étude de 284'000 F pour la mise en séparatif (PGEE) du village de Cartigny et réfection/remplacement du collecteur EP du hameau de La Petite-Grave

Mme Zäch indique que 284'000 F avaient été mis dans le budget d'investissement 2016 pour réaliser des études. Elle rappelle que le PGEE sera remboursé à la commune, mais que cela nécessitait de commencer par réaliser ces études en 2016. Pour le bon déroulement du dossier, il faut maintenant que le Conseil municipal vote une délibération, ce qui n'avait pas été fait à l'époque. Mme Zäch précise que, à ce jour, seuls 75'000 F ont été dépensés sur ces 284'000 F et que cela ne devrait pas aller au-delà. Les montants non-utilisés seront reportés dans la suite des études, les appels d'offres et tout le processus qui sera mis en place. Le montant de 3,652 millions de francs prévu au budget sur 5 ans sera probablement diminué. Le Conseil municipal devra voter des délibérations et ce montant sera déduit. Tout cela a été un peu compliqué pour Cartigny comme pour toutes les autres communes et il faut maintenant que le Conseil municipal se prononce sur ce crédit d'étude de 284'000 F puisqu'une partie de celui-ci a été dépensée.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal

décide

par 6 voix, soit à l'unanimité

- 1. De procéder à une étude pour la mise en séparatif (PGEE) du village de Cartigny et réfection/ remplacement du collecteur EP du hameau de La Petite-Grave*

2. *D'ouvrir à cet effet au Maire un crédit de 284'000 F destiné à financer cette étude.*
3. *De comptabiliser la dépense brute prévue de 284'000 F dans le compte des investissements, sous rubrique no. 71.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Cartigny, dans le patrimoine administratif.*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti conjointement avec le crédit principal qui sera voté ultérieurement.*
5. *En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités dès l'abandon du projet.*
6. *D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de 284'000 F afin de permettre l'exécution de cette étude.*

5. Rapports de commissions

Rapport de la commission culture, loisirs, sports du 21 novembre 2016

M. George aimerait avoir des précisions sur l'Association des artistes de Cartigny qui remplace Bikeinlove dans la liste des associations subventionnées.

Mme Walthert signale que c'est cette association qui a organisé l'exposition collective des artistes de la commune. Elle s'est créée pour organiser de futures expositions, notamment d'artistes communaux.

M. George comprend que le Conseil municipal n'a pas à se prononcer par rapport à la Troupe du Trabli.

Mme Walthert explique que la commission a discuté des subventions attribuées par la commune. Elle s'est interrogée sur la Troupe du Trabli, notamment par rapport au respect du principe où une association de la commune doit offrir des prestations aux habitants de la commune. Bikeinlove a donc été retiré de la liste puisqu'elle ne propose plus d'événements à Cartigny. Quant à la Troupe du Trabli, elle a évolué tant au niveau de ses membres que des pièces présentées et ne répond plus vraiment aux attentes que l'on peut avoir d'une association communale. Mme Walthert précise que la discussion concernait 2018 et non pas 2017.

M. Cogne demande quand aura lieu la prochaine séance du comité de la Troupe du Trabli.

Mme Walthert répond qu'elle aura lieu fin janvier. Mme Walthert précise que la commission lui a demandé de s'entretenir avec Evelyne Spaeter avec qui elle a déjà eu l'occasion de discuter à ce sujet, notamment sur le fait que les habitants s'interrogeaient sur le choix des pièces. Il est vrai que la Troupe a également fait part d'une baisse de la fréquentation, ce qui doit faire partie des éléments les conduisant à s'orienter vers un autre style de pièces en 2017 ainsi qu'à chercher des bénévoles et de nouveaux membres. La troupe reste ouverte à toute personne de la commune qui souhaiterait devenir acteur de cette troupe, mais l'activité de théâtre pour les habitants du village n'est plus vraiment orientée comme celle d'une association villageoise.

La présidente aimerait savoir s'il y a encore beaucoup d'acteurs du village dans cette troupe.

Mme Walthert indique qu'il n'y a plus personne du village à part Evelyne Spaeter.

Mme Moget se demande si les statuts ne prévoient pas qu'il y ait un certain nombre de villageois.

Mme Walthert signale qu'il n'y a pas de nombre précis qui soit prévu. Il est vrai que l'association touche une subvention un peu plus conséquente, tout en offrant un temps de spectacle plus long que d'autres associations. Cela étant, elle bénéficie également d'une subvention non monétaire déjà assez conséquente. Il s'agissait ainsi de réfléchir au montant de la subvention et à son éventuelle réallocation à d'autres associations qui verraient le jour dans le village.

Mme Moget demande s'il y a eu des remarques des autres associations à ce sujet.

Mme Walthert répond négativement. Par ailleurs, elle fait remarquer que la commune met aussi à disposition de locaux lorsque les différentes associations communales organisent des manifestations.

6. Propositions et questions

M. Christen demande si l'exécutif a eu des nouvelles concernant l'antenne Swisscom.

Mme Zäch attend toujours de recevoir le planning des travaux, mais ils devraient avoir lieu à la fin février. Elle tiendra au courant le Conseil municipal.

Mme Bolle de Paoli ajoute qu'un Flash Info sera également fait.

Mme Zäch informe le Conseil municipal que les travaux réalisés par le SIAG pour amener la fibre optique sont quasiment terminés et que l'école ainsi que la mairie seront connectées d'ici la fin de l'année.

Mme Moget signale qu'elle est ravie de voir que presque toutes les fontaines sont éclairées.

Mme Zäch annonce que la dernière fontaine à être équipée de décorations sera celle de La Petite-Grave l'année prochaine. Il sera également étudié ce qui est faisable pour la fontaine à la rue du Temple qui n'a pas de toit.

La présidente lève la séance à 21h40.

La présidente

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....